#### PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique tenue le 29 mai 2013 dans les locaux du Grand Port Maritime de Marseille à Marseille

# RÉUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision n°2013-01 du 21 mai 2013 du directeur du Grand Port Maritime de Marseille portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique s'est réunie le mercredi 29 mai 2013 à 10h30 dans les locaux du Grand Port Maritime de Marseille à Marseille pour émettre un avis sur les projets suivants :

- d'élargissement de la passe nord des bassins est du Grand Port Maritime de Marseille,
- et de service de navettes maritimes entre la darse du J4 et la digue du Large dans le cadre de MP2013.

# La commission était composée de :

| Armées-marine  |          |
|--|----------|
| M. Serge LANNUZEL, ingénieur en chef des études et techniques Secrétaire |          |
| d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine    |          |
| M. François ALESSANDRI, représentant des pilotes Membre tem              | poraire  |
| M. Jean-Paul BRUN, représentant des navires de commerce Membre tem       | iporaire |
| M. Franck ROSSI, représentant des lamaneurs Membre tem                   | poraire  |
| M. Franck MALECOT, représentant des sociétés de remorquage Membre tem    | poraire  |

Le membre de droit, représentant le délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône, et le représentant des pêcheurs étaient excusés.

## Assistaient également à la réunion :

| M.  | Fabrice BEYER <sup>1</sup>     | GPMM / direction de l'aménagement - département ingénierie |
|-----|--------------------------------|--|
| M.  | Amaury de MAUPEOU              | Grand port maritime de Marseille / Commandant du port      |
| M.  | Marc-Alexandre<br>BERTRAND     | DIRM Méditerranée / Phares et Balises                      |
| Mme | Olympe MONTALBANO              | Chargée de mission auprès du préfet des Bouches-du-Rhône   |
| M.  | John GIRARD <sup>2</sup>       | Marseille Provence 2013 / Régisseur général                |
| Mme | Clémence LEVASSOR <sup>2</sup> | Marseille Provence 2013 / Production                       |
| M.  | Jean-Michel ICARD <sup>2</sup> | Représentant de la société ICARD Maritime                  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>: présent uniquement pour le premier projet.

Les membres de la commission nautique qui le souhaitaient ont bénéficié d'une visite du site préalablement à la réunion.

Le président remercie les participants de leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>: présents uniquement pour le second projet.

#### SYNTHESE DU DOSSIER

## 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

M. de MAUPEOU, comandant du port du grand port maritime de Marseille (GPMM), introduit succinctement les deux projets, le premier vise à renforcer le développement de l'activité de croisière sur Marseille et le second s'inscrit dans les manifestations de Marseille Provence 2013 (MP2013) de découverte de la digue du Large. C'est dans ce cadre que ces deux projets sont soumis à l'avis de la commission.

La description des projets fait l'objet de deux documents soumis par le GPMM et MP2013 et joints à la convocation de la grande commission nautique.

## 2. PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA PASSE NORD DES BASSINS EST DU GPMM

## 2.1. Présentation du projet

Le projet, présenté en séance par M. BEYER, a pour objet d'améliorer la navigation des grands bâtiments de croisière et d'augmenter leur fréquentation des bassins est du GPMM.

Actuellement, la largeur de la passe d'entrée est de 180m, l'avant-port a une dimension de 700m x 790m et la passe d'accès au bassin de Mirabeau est large de 235m.

La houle dominante est de secteur sud-ouest et les vents habituellement du sud-est ou de nord-ouest (mistral).

Ces conditions obligent les navires à franchir la passe nord à au moins 8 nœuds, puis à s'arrêter rapidement sur une distance proche de deux fois la longueur des plus gros navires actuels.

Les dimensions actuelles et certaines conditions météorologiques (houle, vent) sont à l'origine de l'annulation de 10 escales en 2012.

## Le projet vise ainsi à:

- modifier la passe d'entrée pour améliorer l'accueil des navires qui fréquentent aujourd'hui le port et pour développer l'accueil de nouveaux navires sans dégrader l'agitation du plan d'eau dans le port ;
- réduire le risque d'annulation d'escale en facilitant l'entrée notamment lorsque les conditions météorologiques se dégradent (jusque 35 nœuds au lieu de 25 nœuds précédemment) ;
- augmenter les escales dites « têtes de ligne » (embarquement et/ou débarquement des passagers).

La modification de la passe d'entrée a fait l'objet d'études simulant l'agitation du plan d'eau dans différentes configurations. Les paramètres de modification de la passe d'entrée sont :

- élargissement de la passe d'entrée de 25m à 50m par recepage de Saumaty,
- recepage de la digue de Mourepiane de 0 à 50m : la valeur de 50m a été retenue par défaut,
- allongement de la digue du Large de 50m à 120m.

# La solution retenue par le GPMM est :

- recepage de 50m de la digue de Mourepiane,
- prolongement de 60m de la digue du Large et préparation du soubassement sur 30m supplémentaire à la cote 16m / zéro hydrographique,
- recepage de Saumaty de 50m en assurant une cote minimale de 16m / zéro hydrographique autour de la jetée de Saumaty.

# Le GPMM indique que l'ordre des opérations sera :

- 1. recepage de Mourepiane,
- 2. achèvement du recepage de Saumaty,
- 3. achèvement de l'extension de la digue du Large.

Le balisage existant sera remis en extrémité des jetées.

# 2.2. Synthèse des débats

Les débats ont porté principalement sur les points suivants :

#### 2.2.1. Agitation dans le port

Les représentants du lamanage et du remorquage indiquant que les conditions actuelles d'agitation rendent difficiles voire impossibles dans certaines conditions le travail à bord de leurs navires à quai. Ils ne souhaitent pas que ces conditions de travail soient dégradées après modification de la passe d'entrée.

Les études réalisées ne permettent pas d'évaluer l'impact de l'élargissement de la passe d'entrée sur l'agitation aux quais de lamanage et de remorquage.

Si cela est nécessaire, une solution devra être mise en place pour contenir l'agitation au niveau actuel.

#### 2.2.2. Balisage

Le balisage existant sera positionné en bout des jetées.

La bouée cardinale nord de la passe nord sera supprimée à l'issue de l'extension de la digue du Large car une cote de 16m sera assurée.

# 3. PROJET DE SERVICE DE NAVETTES MARITIMES ENTRE LA DARSE J4 ET LA DIGUE DU LARGE

## 3.1. Présentation du projet

Le projet correspond à l'ouverture au public d'une partie de la digue du Large, hors zone ISPS, où une œuvre artistique a été installée. Sur le plan nautique, cela correspond au transport par navette maritime du public à partir de la darse J4 jusque la digue du Large. Le service est opérationnel depuis le 25 mai 2013.

La navette dialogue avec la vigie Sainte-Marie du GPMM assurant la gestion nautique du plan d'eau.

#### 4. TOUR DE TABLE - DELIBERATION

A l'issue des débats, les avis émis par la commission, adoptés à l'unanimité par les membres de la commission présents font l'objet de la conclusion ci-après.

#### **CONCLUSION**

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 29 mai 2013 pour émettre un avis sur les projets suivants :

- d'élargissement de la passe nord des bassins est du Grand Port Maritime de Marseille,
- et de service de navettes maritimes entre la darse du J4 et la digue du Large dans le cadre de MP2013,

tel que décrit au paragraphe 1 du présent procès verbal.

La commission émet un avis favorable sur le projet d'élargissement de la passe nord des bassins est du port de Marseille présenté avec les recommandations suivantes :

- étudier les conditions d'agitation aux quais de remorquage et de lamanage, et si nécessaire mettre en place un système contenant a minima l'agitation au niveau actuel;
- coordonner les travaux de telle manière à minimiser l'impact sur les opérations commerciales du port ;
- -- supprimer la bouée cardinale nord de la passe nord à l'issue de l'extension de la digue du Large et de la réalisation du soubassement à la cote 16m;
- déplacer les feux existants aux extrémités des ouvrages modifiés (digue du Large, digue de Saumaty et digue de Mourepiane);
- suivre l'avis du service des Phares et Balises sur la signalisation maritime impactée par le projet ;
- pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie et bathymétrie à l'issue des travaux, positions et caractéristiques des feux et balises) seront transmises au SHOM pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).
- Par ailleurs, la commission prend acte de la modification du phasage tel que présenté initialement dans le dossier. Le phasage adopté est le suivant :
  - o recepage de Mourepiane,
  - o achèvement du recepage de Saumaty,
  - o achèvement de l'extension de la digue du Large.

La commission émet un avis favorable sur le service de navettes maritimes entre la darse du J4 et la digue du Large dans le cadre de MP2013 présenté avec les recommandations suivantes :

- interdire l'accostage de la navette sur la digue du Large lorsqu'un ferry manœuvre dans les bassins de la Grande Joliette ;
- transmettre au SHOM les modifications des caractéristiques nautiques de la digue du Fort Saint-Jean (topographie et bathymétrie de la darse du J4) pour la mise à jour de la documentation nautique.

Tu

Le président M. Martin FLEPP

Les membres

M. François ALESSANDRI

M. Jean-Claude IZZO

Le secrétaire M. Serge LANNUZEL

Absent

M. Franck ROSSI M. Franck MALECOT

Absent

M. Arnold RONDEAU

M. Jean-Paul BRUN